



# MIEUX VIVRE

[www.mieuxvivre54.org](http://www.mieuxvivre54.org)

1er trimestre 2019 Mieux Vivre infos 46 Gorcy et Pays-Haut

## LOI DU MARCHE ET ENVIRONNEMENT

### Les difficultés économiques d'une entreprise...

SKTB s'apprête à licencier plus du tiers de son personnel (36,5% exactement) pour motifs économiques, ceci dans le cadre d'un plan de sauvegarde de l'emploi (il ne faut pas rire) plan qui, chacun sait, ne sauvegarde que l'emploi restant après son application. La santé de l'entreprise soulève quelques interrogations au vu de certains indices:

Une trésorerie exsangue (RL du 08/12/2018).

Le désistement, apparemment précipité, d'un entrepreneur « qui a reculé » (selon Mr G. SCHMITT) ».

Le 19/12/2018, la Direction régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECTE) homologue le plan, suivie, le lendemain, par le tribunal de commerce du Val de Briey.

L'argument du déclin des ventes de véhicules diesel avancé par la direction de SKTB n'est que partiellement convaincant. Le recul des ventes s'est accéléré depuis le scandale Volkswagen, au point de mettre en doute l'avenir de la technologie. Mais la baisse dans les ventes est continue depuis six ans et va s'accroissant selon Thierry Bolloré, le nouveau numéro deux de Renault. Le phénomène n'est donc pas une nouveauté.

L'argument « environnemental » qui s'appuie sur les rejets directs de CO<sub>2</sub>, SO<sub>2</sub>, NO<sub>x</sub>, particules fines... pourrait, certes, avec la politique des primes, expliquer le recul de la demande en faveur des véhicules électriques, hybrides, voire à l'hydrogène... Mais ces alternatives, dans lesquelles le monde de l'automobile voit une « issue de secours », polluent au moins autant soit par le rejet (essentiellement indirect) du même type de gaz à effet de serre, soit d'une autre façon par la production, par exemple, de déchets nucléaires. La substitution d'une pollution à une autre devient ainsi un marché de dupes !

### ...profitent-elles à l'environnement local ?

La situation de l'environnement à Gorcy, cette année encore, a également été affectée par SKTB, mais pas pour les mêmes raisons que celles évoquées pour les années précédentes. Il est clair que l'arrêt plus long de l'activité (3 semaines au lieu d'une) imposé par les difficultés du principal client, sarrois, de l'entreprise, mais également l'utilisation d'un capital technique plus moderne, contribuent à expliquer les résultats corrects en matière de rejets polluants constatés au cours de l'année 2018 (Cf. tableau ci-joint).

Toutefois, nous devons préciser que cette année la sécheresse estivale et des animaux domestiques ont fait qu'au niveau de **nos 2 stations les plus significatives**, il n'a pas été possible d'effectuer la moindre mesure; le substrat (chou frisé) ayant été détruit.

Par ailleurs, si les résultats observés pour l'année 2018 sont conformes aux normes, il ne faut jamais perdre de vue que ces normes officielles n'ont aucune valeur sur le plan sanitaire car elles sont établies en collaboration avec les industriels. Elles ne reposent pas sur des critères de doses inoffensives pour la santé humaine, mais sur la possibilité technique des industriels de les respecter. En effet, il est aujourd'hui reconnu que, **même à doses infimes, certains toxiques comme les dioxines et les métaux lourds présentent un danger certain pour l'être humain**. C'est la nature même du « poison » et non pas sa dose qui est dangereuse (\*). De plus, ces « normes » se réfèrent à un **individu « standard »** qui n'existe que dans les statistiques, pas dans la réalité.

Nous rappellerons, avec le cancérologue D. BELPOMME, internationalement connu pour ses travaux scientifiques sur les causes environnementales des cancers, que ces doses dites « admissibles » sont loin d'être rassurantes en ce qui concerne les substances chimiques comme le démontrent les dernières recherches en matière d'écotoxicologie... **Ces normes réglementaires qui font appel à la notion de « doses seuil » à ne pas dépasser se réfèrent à une toxicité aiguë, non à une toxicité chronique dont relèvent la plupart des maladies induites par les pollutions environnementales**. Dans le cas d'une exposition chronique à un cocktail de substances chimiques (comme celles, par exemple, auxquelles les installations classées (ICPE), dont SKTB fait partie, soumettent les populations environnantes, « *ce n'est pas la dose quotidienne qui fait le poison, mais sa répétition, sa continuité... Elle peut être minime, voire infinitésimale, à la limite du seuil de détection des appareils de mesure les plus performants... En cas d'exposition chronique, c'est moins la dose quotidienne qu'il faut considérer que le facteur temps* » (\*\*). Les normes réglementaires, vraisemblablement bien adaptées pour nous prémunir des intoxications aiguës, sont inopérantes face à l'apparition de maladies chroniques consécutives à une exposition prolongée à de faibles doses.

(\*) **Conférence de Maurice SARAZIN**, vice-président de l'association APPEL (Association Pour la Protection de l'Environnement Lunellois), Toulouse, 10 novembre 2006.)

(\*\*) **Pr. D. BELPOMME: Avant qu'il ne soit trop tard**, Ed. Fayard, 2007, pp. 72-74.

---

## MIEUX VIVRE, UNE ASSOCIATION DYNAMIQUE

L'association Mieux Vivre, forte de ses 67 adhérents en 2018, œuvre depuis 24 ans pour la transition écologique. La lutte contre la pollution d'Affinage de Lorraine, puis d'SKTB, est un objectif important, qui ne s'est jamais démenti. Les résultats en sont tangibles, pour qui a connu la situation, il y a quelques années, même si les risques pour la santé n'ont sans doute pas disparu.

Mais le programme d'actions de Mieux Vivre ne se limite pas à cet aspect. De nombreuses autres activités sont proposées :

### L'EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT

**Par l'élaboration d'un sentier de découverte**, à Gorcy, dans la zone naturelle sensible du marais de la Cussignière, située entre France et Belgique, en collaboration avec Natagora Belgique et la Cité des paysages de Sion (Conseil Départemental de Meurthe et Moselle).

*Pose de panneaux pédagogiques en bois (reconnaître les arbres) sur le sentier du marais de la Cussignière*

**Par l'organisation de sorties nature dans le Pays-Haut** (découverte de la faune et de la flore locales)

*Sorties en groupe sous la conduite d'un guide, en fonction de la saison (découverte des orchidées au printemps, des plantes comestibles en été, des champignons en automne...)*

**Par l'organisation de conférences sur l'environnement ou l'alimentation** (foire bio).

*D'éminents spécialistes chaque année sont présents (en 2018, Laurent Schwartz, oncologue, Jean Huss, spécialiste des perturbateurs endocriniens ou Joe Labat, ethnologue)*

**Par l'organisation d'une journée-découverte du patrimoine local**

*C'est la visite en autocar d'une région dans sa diversité environnementale et patrimoniale. L'alimentation biologique est un temps fort à travers la visite guidée d'une ferme bio. Par exemple, en 2018, c'est le Pays de Bitche qui a été choisi (centre d'arts de Schorbach, musée du cristal de Saint Louis et ses jardins filtrants, vergers bio d'Arlette).*

**Par l'organisation d'une randonnée pédestre, en mai.**

*En 2018, une boucle de 12 km a mené les randonneurs, en Gaume belge, de Villers la Loue à Montquintin, à travers bois et prairies*

### LA PROMOTION DE LA BIO, DES CIRCUITS COURTS ET DU CONCEPT DE ZERO DECHET

**Par l'organisation de la foire bio de Gorcy, les 19 et 20 octobre 2019** (la 24<sup>ème</sup> en 2019), point d'orgue de nos actions.

*La 24<sup>ème</sup> édition sera aussi riche et variée que les précédentes !*

**Par la confection d'un guide des producteurs bio dans le Pays-Haut transfrontalier** (édition papier en 2019)

C'est un répertoire se voulant exhaustif des fermes de production biologique, dont l'objectif est de favoriser les circuits courts et les achats locaux et bio, grâce aux échanges entre petits producteurs et consommateurs.

*Ce guide se présentera sous une version papier d'un format pratique pour une découverte rapide des fermes de proximité dans le Pays-Haut, en France, en Belgique et au Luxembourg et de leurs productions.*

*Sous une version électronique, plus documentée et plus développée, pour un approfondissement et une découverte plus fine.*

**MIEUX VIVRE VOUS INVITE A SIGNALER, EN MAIRIE, SUR UN CAHIER SPECIALEMENT DEDIE, VOS REMARQUES SUR LA POLLUTION D'SKTB, GESTE CITOYEN DE PREMIERE IMPORTANCE, POUR SOUTENIR NOTRE ACTION ET, PEUT-ÊTRE, A NOUS REJOINDRE, EN PARTICIPANT, COMME ADHERENT, A SES NOMBREUSES ACTIVITES.**

Visitez notre site [ww.mieuxvivre54.org](http://ww.mieuxvivre54.org), écrivez-nous à [contact@mieuxvivre54.org](mailto:contact@mieuxvivre54.org)

## EVOLUTION DES REJETS DE SKTB

Les analyses étant effectuées en tout début d'année, les chiffres relatifs à une année donnée concernent, en fait, l'année précédente. Ainsi, par exemple, les chiffres de 2019 concernent 2018

Prélèvements	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
<b>Dioxines-Furanes</b> Norme: <b>0,3 ng/kg MF</b>										
J. André/Grand'Rue	/	0,186	<b>1,655</b>	0,09	0,236	0,283	0,057	0,067	0,030	
Rue J-J Labbé				0,167						
Zone des Abanis					<b>0,434</b>	<b>0,350</b>	0,035	<b>0,064</b>	0,025	
Rue J. d'Arc	0,195	0,204	<b>0,743</b>	0,228	0,189	0,195	0,057	0,087	0,033	0,047
Q. St-Denis	0,098	0,094	<b>0,536</b>	0,187	0,137	0,195	0,039	0,106	0,012	0,066
Vaux Warnimont.	0,163	0,137	<b>0,487</b>	0,062	0,115	0,133	0,053	0,050	0,034	0,036
St-Pancre	0,074	0,092	0,135		0,040	0,103	0,027	0,048	0,06	0,037
<b>PCB</b> Norme: <b>0,1 ng/kg MF</b>										
J. André/Grand'Rue		0,01	0,04	<b>0,14</b>	<b>0,15</b>	<b>0,104</b>	0,036	0,05	<b>0,149</b>	
Rue J-J Labbé										
Zone des Abanis										
Rue J. d'Arc	0,09	/	0,04							0,017
Q. St-Denis										
Vaux Warnimont										
St-Pancre										
<b>Aluminium (1)</b> Pas de norme (mg/kg MF)										
J. André/Grand'Rue	/	5,84	42,32	17,01	1,04	13,66	0,624	20,89	60,65	
Rue J-J Labbé				19,42						
Zone des Abanis	/	/	/		97,12	137,6	9,34	7,54	102,5	
Rue J. d'Arc	1,54	3,11	7,94	1,32	1,66	0,907	2,05	5,73	6,73	4,92
Q. St-Denis	0,782	4,88	7,88	2,51	5,78	3,97	0,503	18,6	27,93	1,99
Vaux Warnimont	2,81	4,49	4,61	1,72	1,5	2,32	0,541	6,77	6,22	8,08
St-Pancre	0,402	1,94	1,49		0,632	5,74	0,416	6,65	5,68	0,89
<b>Plomb</b> Norme: <b>0,3 mg/kg MF</b>										
J. André/Grand'Rue	/	0,092	<b>0,397</b>	0,082	0,022	0,1	0,015	0,165	0,2	
Rue J-J Labbé				0,101						
Zone des Abanis	/	/	/		0,253	<b>0,468</b>	0,156	0,031	0,258	
Rue J. d'Arc	0,026	0,04	0,098	0,011	0,014	0,02	0,035	0,04	0,026	0,035
Q. St-Denis	0,022	0,018	0,09	0,025	0,041	0,037	0,012	0,109	0,039	0,013
Vaux Warnimont	0,057	0,049	0,055	0,017	0,021	0,031	0,019	0,057	0,033	0,049
St-Pancre	0,01	0,008	0,021		0,008	0,085	0,016	0,051	0,026	0,011



Valeurs relevées Place R. LABBE en remplacement de Zone des Abanis

**mg/kg MF** = milligramme par kilo de Matière Fraîche

(1): 50 µg/l pour l'eau potable comme nombre guide (UE, directive du 15 juillet 1980)

200 µg/l pour l'eau potable comme dose maximale admissible (OMS; UE, 2001)

NB: Les chiffres en **gras** indiquent le dépassement des normes

## EVOLUTION DES REJETS DE SKTB (Suite)

Les analyses étant effectuées en tout début d'année, les chiffres relatifs à une année donnée concernent en fait l'année précédente. Ainsi, par exemple, les chiffres de 2019 concernent 2018

Prélèvements	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
<b>Chrome</b> Norme: 0,1 mg/kg MF										
J. André/Grand'Rue	/	0,036	<b>0,212</b>	0,07	<b>0,108</b>	0,054	0,024	0,059	<b>0,113</b>	
Rue J-J Labbé				0,073						
Zone des Abanis					<b>0,155</b>	<b>0,367</b>	0,086	<b>0,041</b>	<b>0,143</b>	
Rue J. d'Arc	/	0,029	0,066	<0,025	<b>0,102</b>	<0,03	<0,024	0,029	0,021	0,022
Q. St-Denis	/	<0,023	0,057	0,038	<b>0,118</b>	0,02	<0,018	0,073	0,056	<0,022
Vaux Warnimont	/	0,026	0,037	0,071	<b>0,127</b>	0,025	<0,022	0,035	<0,022	0,039
St-Pancré	/	<0,023	0,023		<b>0,104</b>	0,041	0,017	0,044	<0,019	<0,019
<b>Mercure</b> Norme: 0,03 mg/kg MF										
J. André/Grand'Rue	/	<0,003	0,007	0,005	<0,004	<b>0,044</b>	0,007	<0,006	0,009	
Rue J-J Labbé				0,006						
Zone des Abanis					<0,004	<0,004	0,008	<b>&lt;0,005</b>	<0,004	
Rue J. d'Arc	<0,005	<0,005	<0,004	<0,005	<0,005	<0,006	0,007	<0,005	0,006	0,004
Q. St-Denis	<0,004	<0,005	<0,004	<0,005	0,007	<0,004	0,004	0,006	0,005	<0,004
Vaux Warnimont	<0,004	<0,004	<0,005	<0,004	<0,004	<0,004	0,015	<0,004	<0,004	0,007
St-Pancré	<0,003	<0,005	<0,003		<0,004	0,006	<0,003	<0,005	0,007	0,005
<b>Cadmium</b> Norme: 0,2 mg/kg MF										
J. André/Grand'Rue	/	0,008	0,016	0,013	<0,004	0,007	<0,005	0,01	0,009	
Rue J-J Labbé				0,016						
Zone des Abanis	/	/	/		0,028	0,035	0,013	<b>0,008</b>	0,014	
Rue J. d'Arc	0,008	0,015	0,032	0,023	0,013	0,01	0,024	0,009	0,01	0,019
Q. St-Denis	0,005	0,018	0,011	0,006	0,009	0,013	0,004	0,029	0,01	0,036
Vaux Warnimont	0,005	0,008	0,006	0,009	0,011	0,004	<0,004	0,005	0,007	0,012
St-Pancré	<0,003	0,006	<0,003		0,006	0,009	<0,025	0,01	0,008	0,014
<b>Arsenic</b> Norme: 1 mg/kg MF										
J. André/Grand'Rue		0,031	0,025	0,007	<0,004	0,006	0,008	0,01	0,024	
Rue J-J Labbé				0,023						
Zone des Abanis					0,054	0,036	0,017	<b>&lt;0,005</b>	0,031	
Rue J. d'Arc	<0,025	0,02	0,01	<0,005	0,009	<0,006	0,009	<0,005	0,006	0,007
Q. St-Denis	<0,004	0,011	0,008	<0,005	0,006	0,007	0,009	0,01	0,028	0,005
Vaux Warnimont	0,08	0,012	0,006	0,005	<0,004	0,007	0,01	0,013	0,012	0,025
St-Pancré	<0,003	0,009	0,003		<0,004	0,006	0,004	0,007	0,006	<0,04



Valeurs relevées Place R. LABBE en remplacement de Zone des Abanis

**mg/kg MF** = milligramme par kilo de Matière Fraîche  
NB: Les chiffres en **gras** indiquent le dépassement des normes